

Questions interactives

20 S

- Pour répondre, appuyez simplement sur la touche de votre choix
- Pour corriger utilisez la touche « **Corbeille** »
- et ensuite, appuyez sur la nouvelle réponse

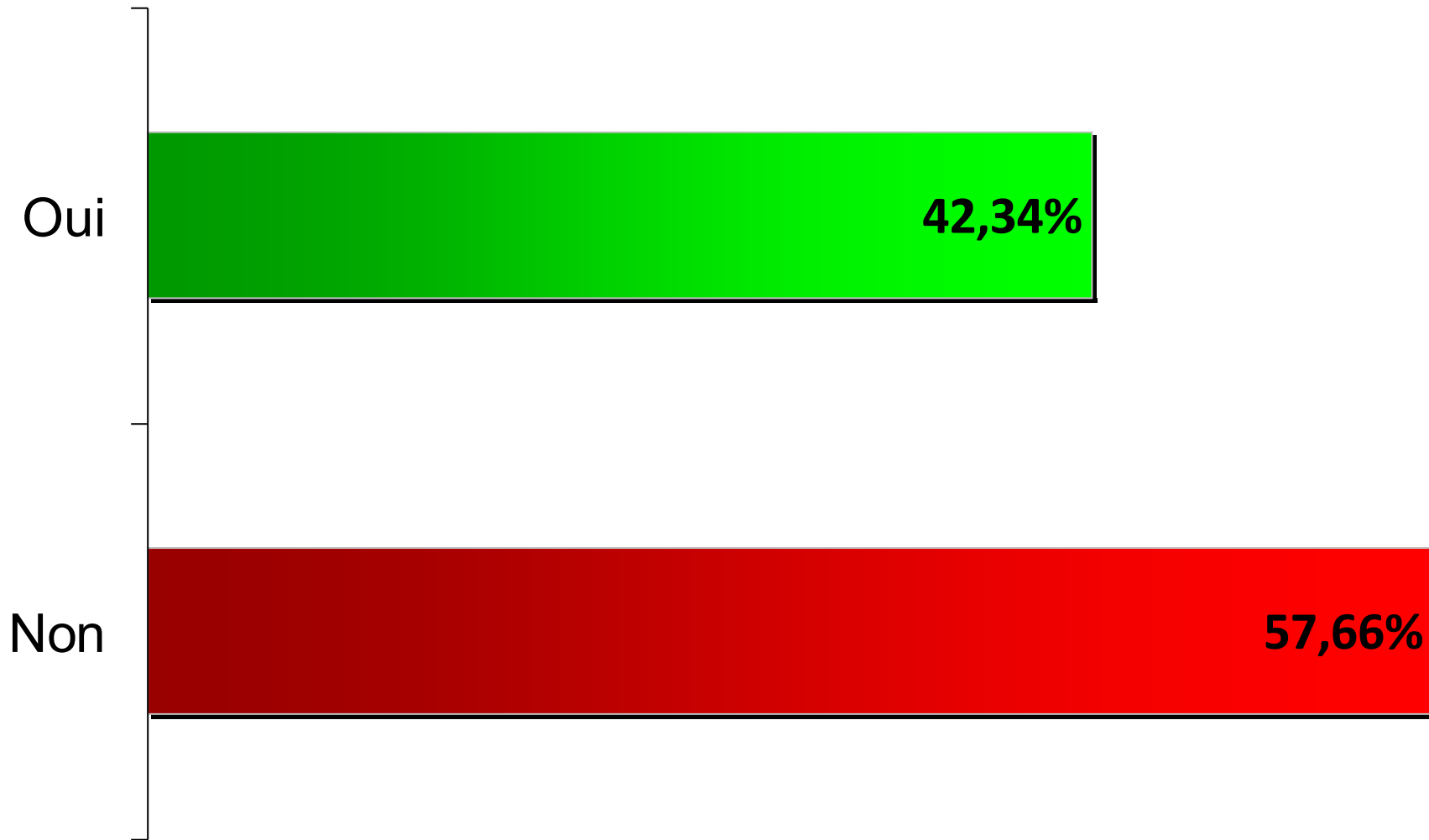


**Suis-je en droit d'attendre un quelconque bénéfice pour
l'activité de prélèvement ?**

1/ Oui

2/ Non

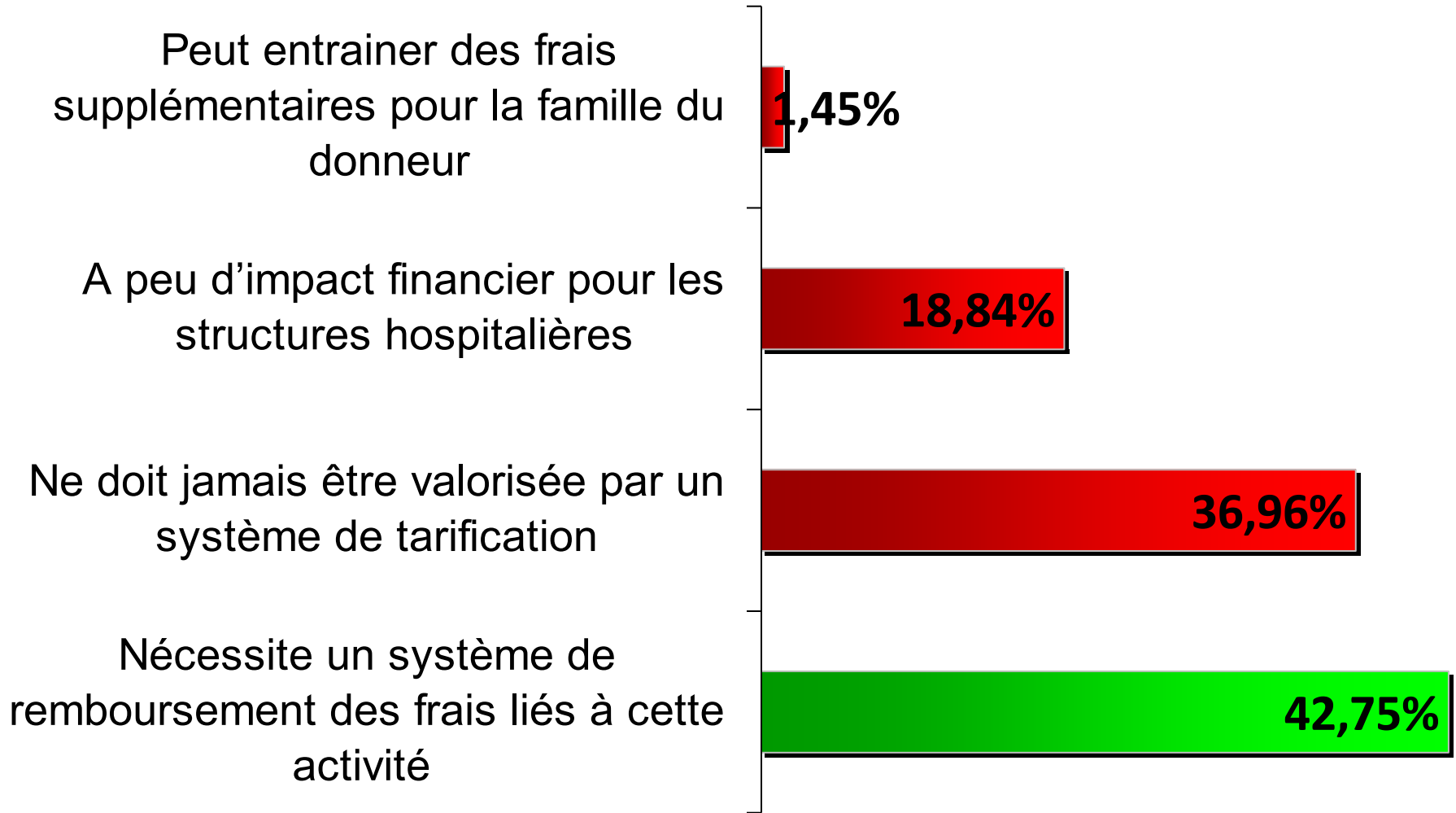
Suis-je en droit d'attendre un quelconque bénéfice pour l'activité de prélèvement ?



Pensez vous que l'activité de prélèvement, après déclaration de ME :

- 1/ Peut entrainer des frais supplémentaires pour la famille du donneur
- 2/ A peu d'impact financier pour les structures hospitalières
- 3/ Ne doit jamais être valorisée par un système de tarification
- 4/ Nécessite un système de remboursement des frais liés à cette activité

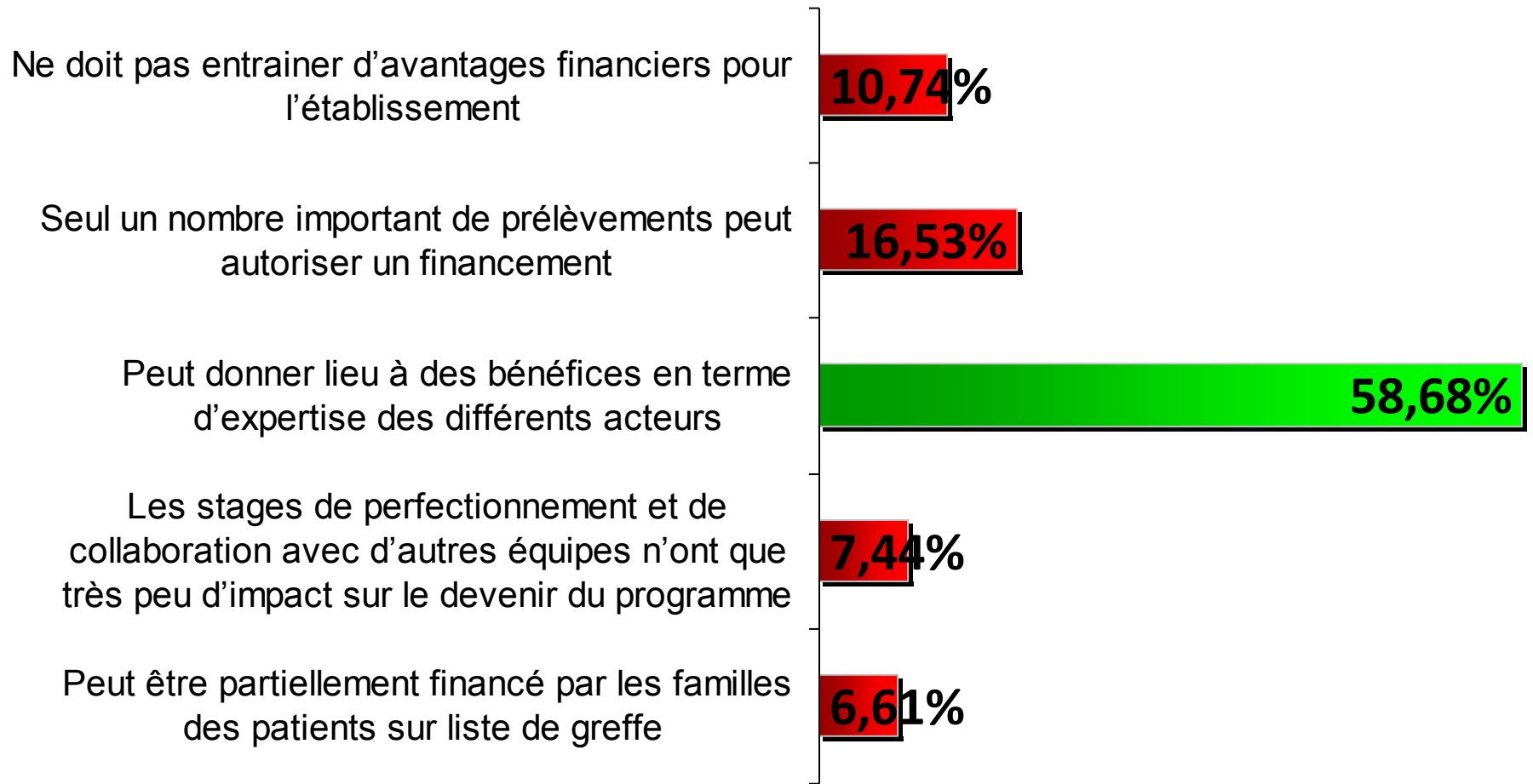
Pensez vous que l'activité de prélèvement, après déclaration de ME :



Pour une structure hospitalière donnée, un programme de prélèvement à partir de donneur décédé :

- 1/ Ne doit pas entraîner d'avantages financiers pour l'établissement
- 2/ Seul un nombre important de prélèvements peut autoriser un financement
- 3/ Peut donner lieu à des bénéfices en terme d'expertise des différents acteurs
- 4/ Les stages de perfectionnement et de collaboration avec d'autres équipes n'ont que très peu d'impact sur le devenir du programme
- 5/ Peut être partiellement financé par les familles des patients sur liste de greffe

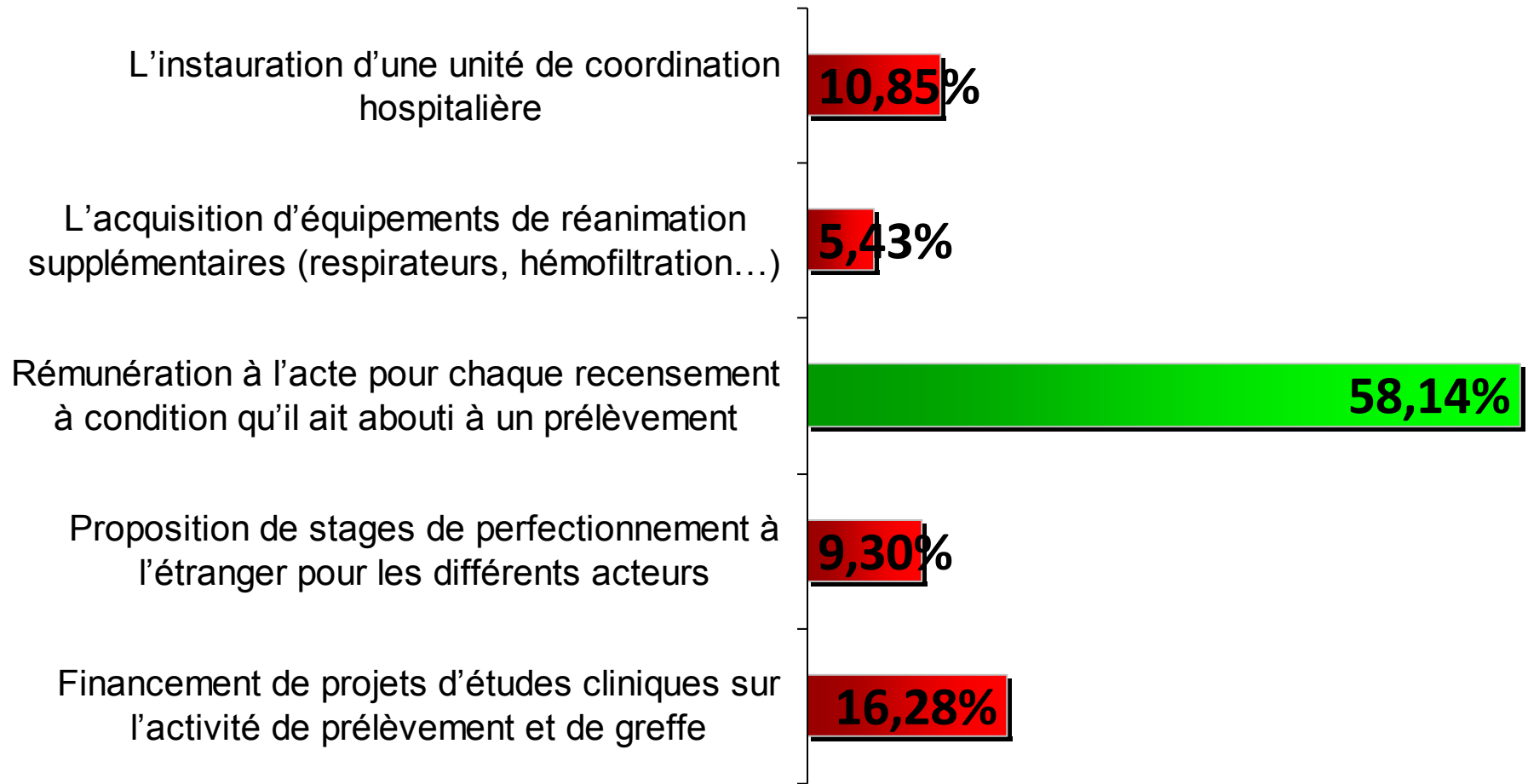
Pour une structure hospitalière donnée, un programme de prélèvement à partir de donneur décédé :



Les actions suivantes peuvent être perçues comme des actes de reconnaissance envers l'activité de recensement et de prélèvement sauf une :

- 1/ L'instauration d'une unité de coordination hospitalière
- 2/ L'acquisition d'équipements de réanimation supplémentaires (respirateurs, hémofiltration...)
- 3/ Rémunération à l'acte pour chaque recensement à condition qu'il ait abouti à un prélèvement
- 4/ Proposition de stages de perfectionnement à l'étranger pour les différents acteurs
- 5/ Financement de projets d'études cliniques sur l'activité de prélèvement et de greffe

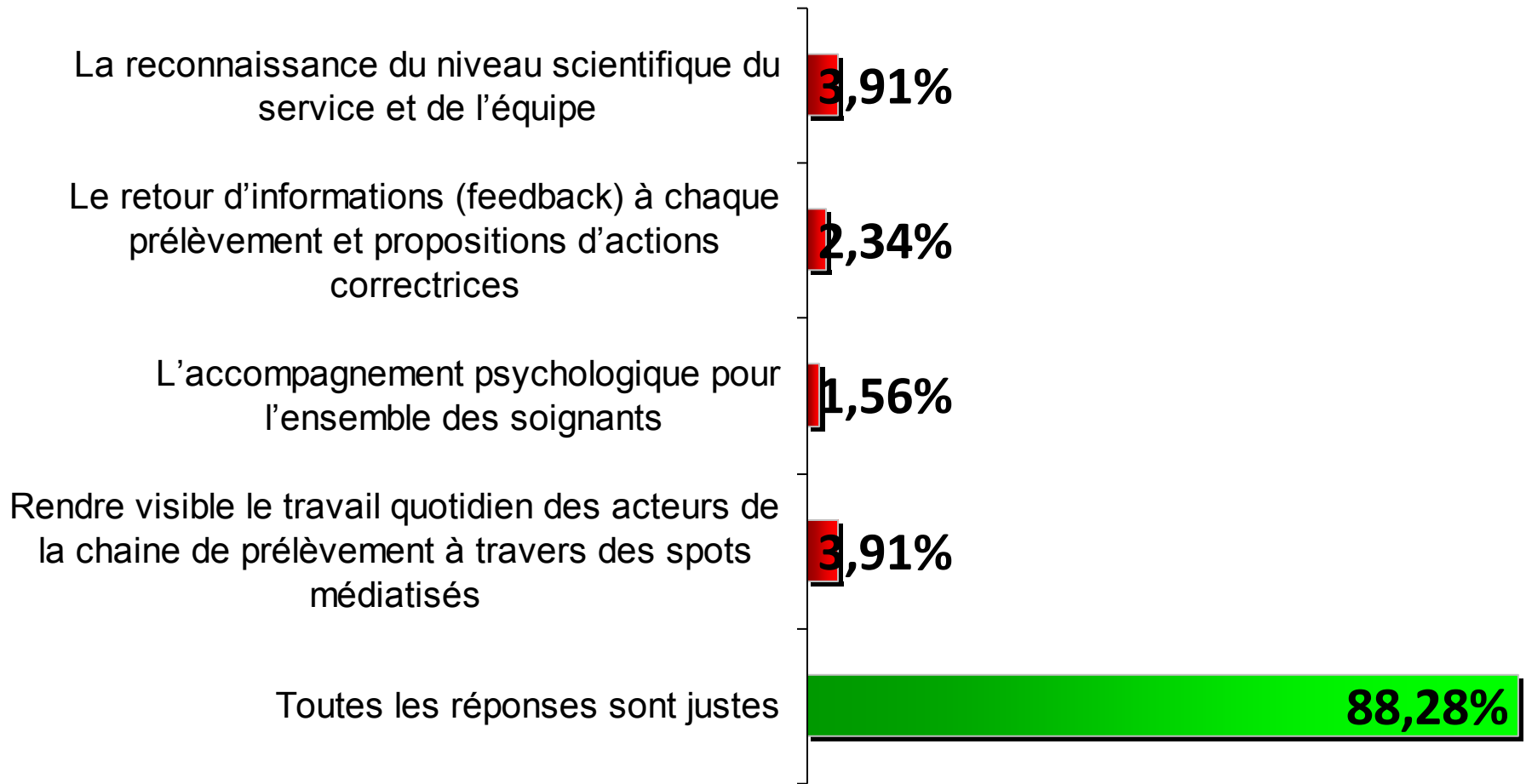
Les actions suivantes peuvent être perçues comme des actes de reconnaissance envers l'activité de recensement et de prélèvement sauf une :



Les propositions suivantes peuvent être considérées comme des actes de valorisation pour les équipes de réanimation :

- 1/ La reconnaissance du niveau scientifique du service et de l'équipe
- 2/ Le retour d'informations (feedback) à chaque prélèvement et propositions d'actions correctrices
- 3/ L'accompagnement psychologique pour l'ensemble des soignants
- 4/ Rendre visible le travail quotidien des acteurs de la chaîne de prélèvement à travers des spots médiatisés
- 5/ Toutes les réponses sont justes

Les propositions suivantes peuvent être considérées comme des actes de valorisation pour les équipes de réanimation :



**D'après vous, est ce que l'activité de
prélèvement est considérée comme une
marque d'excellence ?**

1/ Oui

2/ Non

D'après vous, est ce que l'activité de prélèvement est considérée comme une marque d'excellence ?

